

## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/40/634\*
S/17462\*

16 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE Quarantième session Point 38 de l'ordre du jour provisoire\*\* LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT CONSEIL DE SECURITE Quarantième année

Lettre datée du 12 septembre 1985, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre du 9 septembre 1985 de l'ambassadeur d'Israël, publiée sous la cote S/17448, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de déclarer ce qui suit :

L'ambassadeur d'Israël a déclaré dans la lettre susmentionnée que l'Organisation de libération de la Palestine "... a récemment intensifié sa Campagne de terreur en infiltrant des terroristes et en faisant passer clandestinement des armes et des explosifs en provenance de la Jordanie".

Je tiens à souligner que cette accusation, non fondée, est contraire à la réalite. Chacun sait en effet que la résistance à l'occupation israélienne vient de l'intérieur même des territoires occupés et que cette résistance ne fait que croître en réaction naturelle aux pratiques des autorités israéliennes d'occupation, en particulier l'oppression, l'injustice, la suppression des libertés, la détention d'innocents, l'expulsion et le déplacement forcé de citoyens, la confiscation de terres et de biens, la construction de colonies et l'implantation d'immigrants. De plus, les personnes auxquelles ces actes de résistance sont imputés appartiennent à une génération de Palestiniens qui est née et a vécu sous l'occupation israélienne, qui dure depuis 18 ans; la plupart d'entre eux sont des étudiants et des adolescents résidant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza dont ils ne sont jamais partis malgré les mesures inhumaines et illégales prises à cette fin par Israël.

<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques.

<sup>\*\*</sup> A/40/150.

A/40/634 S/17462 Français Page 2

Cette violence et cette résistance dans les territoires occupés sont dues à l'occupation israélienne et les instruments de cette résistance - essentiellement des pierres et des poignards - proviennent des territoires arabes subissant le joug de l'occupation. Dans sa lettre, le représentant d'Israël ne tient aucun compte de ces faits et cherche délibèrément à faire croire à la communauté internationale qu'Israël n'est pas responsable de ce qui se passe dans les territoires arabes occupés.

La signification de ces allégations israéliennes est claire et peu difficile à comprendre : Israël souhaite semer la confusion au sujet de l'initiative de paix récemment lancée par la Jordanie et représentée par l'accord palestino-jordanien signé par la Jordanie et l'OLP le 11 février 1985, que la Jordanie cherche à concrétiser et à consolider avec toutes les parties intéressées et tous ceux qui sont épris de paix, et qui vise à instaurer une paix juste et durable, ce qui permettra de mettre fin à toutes les formes de violence et de guerre, tout en assurant la justice pour tous sur la base de la légitimité internationale.

Il est regrettable qu'Israël se livre maintenant à une telle campagne contre la Jordanie, en prétendant ignorer les causes véritables de la violence, à savoir la poursuite de l'occupation israélienne et le fait qu'Israël cherche à éluder ses responsabilités en la matière; ce refus persistant d'Israël de faire face à la réalité est une attitude qui, en dernière analyse, ne fait que servir la cause du terrorisme et de l'extrêmisme dans la région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH